

COMPTE RENDU
COMITE SYNDICAL
du 26 Septembre 2013 à 8H30 à POUILLY-LES-FEURS

Présents : Mmes Josiane BALDINI, Agnès TARIT.

MM. Christian BERNARD, Georges BERNAT, Robert CHASSIN, Julien DUCHE, Gilbert DUPERRAY-MILLAUD, Guy FABRE, Jean-Michel MERLE, Daniel PEPIN, Jean-Luc POYADE, Jean-Baptiste RICHARD, Georges ROLLAND, Jean-Pierre TAITE.

Excusés : MM. Jean-Paul CAPITAN, Pierre COLAS, Pierre COLOMBAT, Claude JANIN, Serge MAYOUD, Lucien MOULLIER, Jean-François NAVARRO, Jacques PERRIN, Jean-Marc REGNY, Jean-Louis RIVOLLIER, Jean-Luc SOUZY, Georges SUZAN, Jean-Claude TISSOT.

Pouvoirs de :

- Monsieur Jean Paul CAPITAN à Monsieur Gilbert DUPERRAY-MILLAUD,
- Monsieur Serge MAYOUD à Monsieur Jean Michel MERLE,
- Monsieur Jean Luc SOUZY à Madame Agnès TARIT.

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité Syndical.

Madame Agnès TARIT est nommée Secrétaire de Séance.

La liste des pouvoirs est validée (il y en a 3).

13 délégués sont présents à l'ouverture de la séance. Considérant que le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le compte-rendu du comité syndical Mixte du SCOT Loire Centre du 30 mai 2013 n'amène aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1- Projet de Convention cadre (Syndicat mixte du SCOT Loire Centre/ EPORA)

1 –Projet de Convention cadre (Syndicat mixte du SCOT Loire Centre/ EPORA)

Monsieur le Président explique qu'il a rencontré EPORA à plusieurs reprises. EPORA a proposé au Syndicat la réalisation d'une étude de gisement foncier qu'il paraît opportun de mener sur le périmètre du SCOT. En effet, le syndicat, dans le cadre de l'élaboration du SCOT Loire Centre, aura à procéder à une analyse du potentiel de renouvellement urbain et à définir des objectifs chiffrés de réhabilitation du parc de logements existants.

Cette étude permettra donc au Syndicat de répondre à une obligation réglementaire et représente une porte d'entrée à la mise en place de conventions opérationnelles avec les Communautés de communes, d'une programmation et de financements pour les communes.

EPORA a fait parvenir un projet de Convention cadre transmis aux délégués du Comité syndical avec l'invitation et la note de synthèse. Cette étude coûterait au syndicat 8000 €, la participation

financière de l'EPORA aux prestations définies à l'article 1 de la convention cadre correspondant à 80% du montant de l'étude.

Monsieur le Président propose qu'il puisse signer cette Convention cadre avec EPORA pour commencer l'étude dans les meilleurs délais.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.